

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber: Société de communication de l'habitat social
Band: 59 (1986)
Heft: 9

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Logement subventionné et aide fédérale: un relèvement des limites de revenu et de fortune s'impose

Le revenu et la fortune des personnes occupant un logement dont le loyer est abaissé ne doivent pas dépasser une certaine limite. Il est nécessaire de relever de temps en temps ces limites, vu qu'au cours du renchérissement du coût de la vie, les revenus augmentent en valeur nominale. Sans quoi les personnes salariées et celles touchant une rente perdraient leur droit à un loyer abaissé, par le seul fait qu'elles bénéficient de l'adaptation au renchérissement, sans pour autant que leur pouvoir d'achat s'en trouve plus élevé. L'Union suisse pour l'amélioration du logement (USAL), association faîtière des sociétés coopératives de construction et d'habitation de logements d'utilité publique, a récemment remis une proposition à ce propos

à l'Office fédéral du logement. Elle y formule l'exigence que pour les logements à loyers abaissés les limites de revenu et de fortune soient adaptées à la hausse du coût de la vie. Elle estime qu'un relèvement de 10% serait justifié. Il en résulte que le revenu familial maximal passerait de 40 000 à 44 000 francs par année (sans majorations pour enfants). Dans sa proposition, l'USAL relève le fait que les limites de revenu et de fortune sont fixées excessivement bas, du moins pour les personnes habitant les villes. Des familles suisses à revenu bien modeste semblent ne pas pouvoir, dans bien des cas, être prises en considération lors de la location de logements subventionnés.

De plus en plus de Britanniques propriétaires de leur maison

Londres (LPS). Un nombre croissant de personnes habitant la Grande-Bretagne sont propriétaires de leur maison et celle-ci devient de plus en plus confortable. Ce fait ressort des Statistiques générales sur les ménages en 1983 qui viennent d'être publiées et indiquent que la proportion des personnes possédant leur habitation est passée de 49% en 1971 à 57% en 1983, soit un des plus hauts pourcentages du monde. A cela il faut ajouter que 99% des ménages ont une baignoire ou une douche contre 91% en 1971.

Ce document, réalisé par le Service gouvernemental des statistiques, montre également que le nombre de ménages possédant une voiture ou une camionnette à fins privées est passé de 53% en 1971 à 59% en 1983. Celui des foyers ayant un poste de télévision couleur a augmenté de plus de 30% depuis 1976 et 81% en avaient un en 1983. D'autre part, 64% des maisons avaient le chauffage central en 1983 (contre 48% en 1976), 94% un réfrigérateur (88% en 1976) et 80% une machine à laver (71% en 1976).

Bibliographie

ARCH 93

ARCH 93, la toute dernière édition de la revue d'Eternit SA, est parue. Ce numéro séduit d'emblée par la fraîcheur de sa conception et de ses coloris.

Un examen attentif révèle que sa variété de couleurs est un reflet des activités actuelles dans le secteur du bâtiment, plus précisément celles incluant les produits Eternit exempts d'amiante pour toitures et façades. On est frappé par la minutie de conception et l'élégance des ouvrages revêtus d'ardoises pour façades. Il y a quelques années encore, ce produit était en effet destiné à des styles de construction plus modestes. Aujourd'hui, les ardoises pour façades soulignent, ainsi que le montrent quelques exemples particulièrement séduisants, le rôle représentatif incombant à la façade.

Ce nouveau numéro présente également l'une des premières maisons familiales à toiture en ardoises exemptes d'amiante. Des ardoises brun rouille dans la couverture en losanges, redécouverte récemment, parent une maison dont l'architecture et la réalisation tranchent par leur originalité. ARCH 93 souligne ainsi par l'image et le texte un tournant important de l'histoire d'Eternit, soit la transposition d'un de ces principaux produits dans le domaine de la nouvelle technologie.

Ce numéro et ses 48 pages offrent non seulement une quantité d'informations actuelles en matière de technique et de physique du bâtiment, mais présentent également les tendan-

ces urbanistes et architecturales grâce aux articles abondamment illustrés. ARCH 93 peut être demandé gratuitement auprès d'Eternit SA, 8867 Niederurnen.



Roger Gremp SA
Maison fondée en 1934

**Installations sanitaires
Ferblanterie – Couverture
Entretien**

Maîtrises fédérales

38, avenue d'Echallens
1004 Lausanne
Tél. 021 / 24 67 23

Roger Gremp

Maître ferblantier – Couvreur – Installateur sanitaire diplômé